 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des décisions du Président DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p style="text-align: center;">CA-PDT- 2026- 031</p>
---	---	--

Contrat de prestations de services Solutions & Territoire « Atelier fiscal »

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU le code de la commande publique,

VU l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales qui donne au conseil communautaire la possibilité de déléguer au président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres,

VU le contrat de prestations de services « Atelier fiscal » de la société Solutions & Territoire,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de logiciels permettant l'accès à l'ensemble des données relatives à la fiscalité locale.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir l'offre de la société Solutions & Territoire, 31 Boulevard Sarraill, 34000 MONTPELLIER. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement 2 fois pour une durée de 1 an. La prestation est prévue pour un montant annuel de 5 520 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer le contrat de prestations de services Solutions & Territoire « Atelier fiscal » et tous les documents y afférents.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- La direction des finances et de la commande publique.

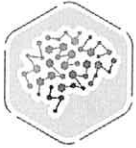
Étampes, le **05 FEV, 2026**

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :



Solutions & Territoire

La référence des observatoires territoriaux

31 BOULEVARD SARRAIL

34000 MONTPELLIER

France

Votre contact : Anne Debomy

Tel : 07 81 34 12 61

Mobile : 07 81 34 12 61

Email : a.debomy@solutions-territoire.fr

Devis DEV-20260107-02269

En date du : 07/01/2026

Numero de siret : 20001784600045

CA DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

76 Rue Saint-Jacques


91150 Étampes, Essonne

France

Objet : Devis // ATELIER FISCAL // Abonnement annuel 2026 // EPCI // PACK ESSENTIEL


Image	Description	Qte	PU HT
PACK ESSENTIEL DE L'ATELIER FISCAL			
	RECHERCHE : <ul style="list-style-type: none">Recherche globale multi-taxes, multicritères ou cartographiqueConsultation des résultats sous forme de liste et de ficheConsultation du dossier d'un contribuable ou d'un localAccès aux informations enrichies par SOLUTIONS & TERRITOIREExport des résultats sous PDF ou Tableur ANALYSE : <ul style="list-style-type: none">Diagnostic fiscal et budgétaireDiagnostic de la structure des locaux, de l'occupation et des contribuablesAnalyse de la fiscalité d'une zoneExport des analyses sous PDF, PNG et Tableur CARTOGRAPHIE & ZONAGE : <ul style="list-style-type: none">Import et/ou création du zonageRecherche et analyse de la fiscalité sur une zoneGestion des couches cartographiques du SIG	1,00 <i>année(s)</i>	3 600,00
Sous total			3 600,00

Image	Description	Qte	PU HT
FONCTIONS OPTIONNELLES DU PACK ESSENTIEL			

	CIID : <ul style="list-style-type: none"> • Import du fichier LOCPRO et de la Liste 41 des établissements industriels • Analyse livrée sur les locaux professionnels • Traitement annuel de la grille tarifaire • Simulateur du coefficient de localisation • Intégration des projets de révision • Analyse des impacts fiscaux des projets de révision 	1,00 <i>année(s)</i>	1 000,00
---	--	-------------------------	----------

Sous total			1 000,00
------------	--	--	----------

SOCLE DE BASE

	CONSOLE D'ADMINISTRATION : <ul style="list-style-type: none"> • Paramétrage commun des applications Atelier Fiscal et Atelier Économique • Import sécurisé des données fiscales (TH, TF, CFE/IFER, CVAE, TASCOM, RLCFE, TH nominative, 1767bis, MAJIC III, etc.) • Imports des données connexes issues de l'Open Data (EDIGEO, SIRENE, tarifs révisés, etc.) • Gestion du utilisateurs et de la sécurité (double authentification, blocage des accès, valeur des mots de passe, etc.) ASSISTANCE & ACCOMPAGNEMENT : <ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un consultant référent pour la collectivité • Assistance et aide en ligne techniques et fonctionnelles • Participation aux Web formations • Maintenance évolutive et corrective des applications 	1,00 <i>offert</i>	630,00 0,00
---	--	-----------------------	---------------------------

Sous total			0,00
------------	--	--	------

FORMATION INITIALE

	FORMATION SUR L'ATELIER FISCAL (en visioconférence)	1,00 <i>année(s)</i>	1 100,00
---	--	-------------------------	----------

Sous total			1 100,00
------------	--	--	----------

Notes :
 Prix ferme, paiement à échoir. Il sera revalorisé chaque année avec l'indice Syntec conformément à l'article 22 des conditions générales de vente. Le droit d'accès annuel devient opérationnel dès l'ouverture des droits.

Total montant HT	5 700,00 €
TVA 20,00%	1 140,00 €
Total montant TTC	6 840,00 €

La validation de ce devis vaut acceptation des CGV jointes. Date et signature du client précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour accord" :

Date de validité : 07/01/2027

Moyen de règlement : virement bancaire

Délai de règlement : à 30 jours

Date limite de règlement : 06/02/2026

Banque : CAISSE D'EPARGNE Montpellier Victor Hugo
BIC : CEPAFRPP348
IBAN : FR76 1348 5008 0008 9105 9308 142

Bon pour accord, le 05/02/2026



A handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the right.